



Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 17.08.2021 via Zoom

Présents : B. Brasseur, K.D. Convents (de 20h15 à 21h00), J.L. Dessart, P. Garcia, J.C. Hougardy, T. Marique, S. Moonen, T. Pierloot, D. Timmermans, G. Vivroux.

Invité : B. Neuville.

Excusés : A. Despres, P. Hourez, I. Paquet.

Absent : A. Luisi.

1. Le mot du Président

Nous avons quelques administrateurs excusés car ce sont toujours les vacances. La météo que nous avons eue pendant quelques jours nous a permis de nous en rendre compte.

Pour le reste, nous approchons de la date de reprise des compétitions et les signaux sont toujours au vert. Croisons les doigts ! J'espère de tout cœur que nous pourrons nous rencontrer au bord des terrains tout au long de la saison.

Selon certaines informations entendues, il semble que cette crise du Covid ait provoqué une autre crise : l'arrêt de nombreux bénévoles au niveau des fédérations et des clubs. J'espère que nous ne serons pas trop impactés dans notre sport.

A ce propos, je voudrais m'adresser à nos arbitres. Qu'ils soient assurés que jamais les responsables de la L.F.H. n'ont pris par-dessus la jambe la problématique de leur défraiement. Nous connaissons leur importance dans la pratique de notre sport mais ils doivent comprendre que le dossier est compliqué dans la mesure où il y a de nombreux paramètres à intégrer pour pouvoir arriver à une décision qui tienne compte des prescrits légaux mais aussi des intérêts de toutes les parties prenantes. De plus certains de ces paramètres ne dépendent pas de nous. Aujourd'hui encore, nous nous pencherons sur ce dossier en espérant trouver une solution qui satisfera un maximum de personnes.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 01.06.2021

Aucune opposition n'ayant été transmise dans les 8 jours qui ont suivi l'envoi du P.V. du 01.06.2021 aux administrateurs, celui-ci est approuvé.

3. Trésorerie

La situation financière au 31.07.2021 a été envoyée aux administrateurs avec la convocation.

Pas de question posée à Hervé.

Ethias, notre assureur, nous a communiqué sa décision d'accorder une réduction tarifaire de 10% pour les années 2021 et 2022. Ces réductions seront accordées lors des régularisations des primes en janvier 2022 et 2023.

Comme déjà décidé précédemment, c'est lorsque le bilan de l'année 2021 aura été clôturé que le C.A. pourra prendre une décision concernant une aide financière à accorder à ses clubs.

4. Secrétariat

* Indemnités de formation

Suite au courrier d'H. Delmelle, le C.A. marque son accord pour qu'aucune indemnité de formation ne soit comptée pour la saison 2020/2021 concernant les transferts de juin 2021.

* Feuille de match électronique

P. Garcia fait état de l'avancement des travaux avec la société autrichienne qui fournit un logiciel utilisé par certaines ligues allemandes dont celle où le KTSV Eupen et le HC Eynatten/Raeren alignent des équipes « jeunes ».

Une réunion « Zoom » s'est déroulée dernièrement en compagnie de D. Boulet et les différents coûts pourront être couverts par une subvention de la Loterie Nationale.

L'objectif est d'utiliser cette feuille de match à partir de la saison 2022/2023.

Des réunions de travail devront être programmées pour adapter le logiciel aux demandes U.R.B.H./L.F.H./V.H.V..

T. Marique et G. Vivroux sont intéressés à participer à ces réunions de travail.

La base de données LFH devra être également adaptée ou modifiée. D. Boulet est intéressé à discuter de la réalisation d'une base de données identique pour les deux ligues.

P. Garcia a contacté la société be+Sports et un rendez-vous devrait prochainement être fixé.

5. Affaires techniques

* *Centre de formation*

La rentrée des stagiaires est planifiée le 31.08.2021.

Le Président sera présent.

Nous devrions avoir 15 stagiaires.

Fin de saison, un jeune a souhaité quitter le centre et nous avons mis fin à la collaboration avec un autre qui rencontrait différents problèmes.

J.L. Dessart se rendra ce 18.08 au stage à La Fraineuse pour y rencontrer les jeunes et discuter avec l'encadrement du fonctionnement du C.F.

6. U.R.B.H.

* *CEP du 03.06.2021*

- Suppression de la finale du championnat de Belgique. Cela a provoqué beaucoup de réactions, ce qui était prévisible puisque tout le monde était perdant dans la situation. Nous étions conscients que les clubs avaient fait beaucoup d'efforts pour pouvoir jouer la compétition mais il était impossible de désigner un vainqueur, peut-être sur tapis vert, dans ce contexte.

- Les règlements ont été adaptés comme cela était prévu avec notamment la précision pour le club qui voudrait quitter volontairement la BENE League ; il sera rétrogradé dans la division la plus basse.

- Les Red Wolves ont été inscrits au tournoi qualificatif aux championnats du monde 2023.

- J.C. Hougardy a postulé pour la fonction d'entraîneur des M20. S'il obtient le poste, il faut savoir que le C.E.P. avait décidé lors de la dernière réunion, et suite à une candidature spontanée de celui-ci, que le cumul des fonctions d'administrateur U.R.B.H. et d'entraîneur d'une sélection nationale, était incompatible. Cela signifie que si le choix de la DT se porte sur lui, il ne pourrait plus être suppléant au C.E.P.. Il devrait donc être remplacé par un administrateur L.F.H. des provinces de Liège ou du Hainaut. Il y a déjà réunion du C.E.P. le 14.09.2021 et le Président sera en Croatie. Thierry Marique assistera à cette réunion.

7. Arbitrage

* *Indemnités d'arbitrage*

- Tenant compte de la décision du C.E.P. du 22.06.2017, les indemnités d'arbitrage tombant sous la compétence de la L.F.H. seront également automatiquement indexées.

- Suite au mail de H. Delmelle, les frais d'arbitrage pour les tournois seront calqués sur ceux qui sont appliqués par la V.H.V.

K.D. Convents rejoint la réunion.

- En 2021, un nouveau principe pour le statut « travail associatif » a été mis en place (10 % taxe)

- réunion mardi 03.08.2021 de H. Delmelle, P. Garcia et B. Neuville avec D. Boulet qui a repris le dossier pour la V.H.V. : décision = communication identique concernant les deux statuts possibles mais déplacement payé aux deux arbitres à 0,20. Les représentants de la L.F.H. avaient proposé un remboursement kilométrique à 0,3707 par km parcouru mais D. Boulet était réticent en argumentant qu'il fallait une décision du C.E.P./C.A., que la communication avait déjà faite aux arbitres V.H.V., qu'un nouveau programme de paiement des arbitres avait été mis en place et qu'il n'était pas possible de le changer dans l'immédiat.

- Par conséquent, une communication identique a été faite aux arbitres L.F.H./V.H.V..

- Après réflexion, le Président et le SG ont décidé de proposer au C.A. de revoir cet accord et de revenir à notre décision de C.A. L.F.H. avec un remboursement à un seul arbitre à 0,3707 ce qui permet à chaque paire de passer de 2.000 à 4.000 kms par an.

Il n'y a toujours pas de réponse à la demande de ruling et ce, même si Pierre Chapaux suit bien le dossier. Vu l'absence de réponse, il va essayer d'interpeller le contrôleur de notre a.s.b.l..

T. Pierloot estime que lorsque le ruling sera autorisé, il s'agira d'une possibilité de défraiement plus correcte.

- K. Convents fait état d'une réunion des arbitres « élites » L.F.H. et V.H.V., lesquels devraient transmettre un mail aux différentes autorités reprenant 3 conditions à remplir pour qu'ils acceptent de diriger des rencontres.

Une C.P.A. devrait être convoquée ce 18.08.2021.

Après différents échanges de vue, et même s'il est évident qu'il est plus que souhaitable que les deux ligues appliquent le même système de paiement, le C.A. ne peut que répéter qu'il maintient sa décision de rembourser à ses arbitres les frais de déplacement à 0,3707.

Des renseignements seront pris auprès des autres fédérations francophones de sports collectifs afin de connaître les statuts de leurs arbitres.

K.D. Convents quitte la réunion.

J.L. Dessart souhaite organiser une réunion visuelle avec les arbitres francophones afin de leur donner les explications nécessaires et leur confirmer que le C.A. s'occupe bien d'eux.

*** Relations avec le chef arbitre LFH**

- J.L. Dessart explique que, dans l'intérêt de la L.F.H., il a pris contact avec K.D. Convents et que la discussion a été positive. Ils se sont expliqués et ont défini un mode de fonctionnement tout en étant conscients des limites imposées par la Loi. K.D. Convents estime que la L.F.H. aurait pu trouver une solution pour compenser le paiement par les arbitres des 10 % de taxes, notamment en leur offrant de l'équipement pour 3 à 400 euros en accord avec un sponsor. Plusieurs administrateurs ont réagi à cette proposition en rappelant que nous étions le C.A. de tous les arbitres et qu'il serait inconcevable de n'offrir un avantage qu'aux arbitres de BENE League.

- Se référant au contenu des différents mails envoyés par le chef-arbitre à divers destinataires, P. Garcia déclare qu'en ce qui le concerne les limites ont été dépassées.

Les insinuations malveillantes sont intolérables. La politesse et le respect étant la moindre des choses.

Il est rappelé que K.D. Convents n'était présent qu'à 8 reprises lors des 36 dernières réunions du C.A. alors que c'est à ces occasions qu'il avait l'occasion de parler des problèmes de l'arbitrage.

Au vu de la situation actuelle et des difficultés rencontrées, il paraîtrait opportun de profiter de la réorganisation future de la charge de travail au sein du secrétariat pour définir de quelle manière les professionnels pourraient être impliqués dans l'organisation de l'arbitrage francophone, comme cela a déjà été le cas dans le passé.

8. Divers

- B. Neuville fait état de l'organisation d'un tournoi international de « hand-fauteuil » à Spa fin octobre. Il a été en contact avec l'organisateur et a proposé ses services pour aider.

Il est clair que si la L.F.H. s'investit, cela devra se faire dans la transparence et si la discipline se structure en région Wallonie-Bruxelles, cela devra se faire via la L.F.H.

B. Neuville transmettra une adaptation des règles de jeu à T. Pierloot.

- B. Brasseur fait référence au « hand-fit » estimant qu'il s'agit d'une forme de handball à développer et qui permettrait d'augmenter le nombre de nos affiliés.

B. Neuville informe que cette discipline a déjà été lancée côté V.H.V. et qu'elle a été intégrée au projet « handball féminin ».

- Pour T. Marique, rejoint par J.C. Hougardy, il est important de définir des stratégies pour garantir l'avenir du handball dans nos régions car par rapport à d'autres sports en vogue, nous paraissions en danger vu la tendance à réserver la plupart des subsides aux sports compétitifs sur le plan international. (cfr le hockey qui connaît un important développement).

Il rappelle également la volonté de la Ministre Glatigny de tendre vers la parité des sexes notamment dans les organes de gestion des fédérations sportives.

- P. Garcia revient sur la dernière réunion positive avec les responsables du haut niveau de l'ADEPS qui ont garanti la viabilité du centre de formation L.F.H. jusqu'en 2024.

- Le D.T. est attentif à tous ces problèmes et peut être invité à tout moment à assister à une réunion du C.A.

Prochaines réunions, en principe en présentiel, les 05.10, 16.11, 14.12.21, 18.01, 22.02, 22.03, 03.05 et 14.06.2022 au centre ADEPS de Jambes.

L'assemblée générale est programmée au vendredi 25.03.2022 en province de Liège.